

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°86-226 du 3 Juin 1986

portant nomination du Camarade Louis
Senainon BEHANZIN en qualité de Directeur
Général du Centre d'Action Régionale pour
le Développement Rural de l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°75-84 du 29 Décembre 1975 portant création et
approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour
le Développement Rural (CARDER),

VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des Mi-
nistères, notamment son article 15,

VU le décret N°84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin en date du 15 Mai 1986,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 21 Mai 1986,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade Louis Senainon BEHANZIN est nommé
Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développe-
ment Rural de l'Atacora.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 3 Juin 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

pour le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative
absent, le Ministre du travail et
des affaires sociales

Nathanaël G. MENSAH.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 6 - ANR 6 - CPC 6 - PPC 6
SGCEN 4 - MDRAC 6 - CARDER-Atacora 4 - Intéressé 1 - IGE et
ses Services 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - DB-DCF-DSDV-DI-DTCP 4x5=20
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 - BN-UNB-FASJEP 6 SPD 2 - BCP 1 JORPB 1